

COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 4 juillet 2018

Présents : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, DURAND Maël, JACQUEMIN Emilie, BABOLAT Coraline, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre et LASSEIGNE Paul.

Absent excusé : JANIN Éric

Secrétaire : Madame Emilie JACQUEMIN a été élue secrétaire de séance.

1. Acceptation don.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un administré fait un don au profit de la commune de Lompnas. Le Conseil Municipal après délibération ACCEPTE le don de 50 €. Cette somme sera inscrite au compte « 7713 - libéralités reçues ».

2. Avenant au contrat d'Adjoint technique (nettoyage des bâtiments)

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de droit public a été signé en date du 05 novembre 2015 pour le poste d'adjoint technique (nettoyage des bâtiments). Il précise qu'un avenant a déjà été signé et que la personne occupant ce poste donne entière satisfaction. Il propose au conseil de reconduire le contrat pour une année jusqu'au 31 Août 2019.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré DECIDE de reconduire le contrat d'Adjoint technique (nettoyage des bâtiments) pour une année, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

3. Avenant au contrat d'ATSEM

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de droit public a été signé en date du 06 août 2015 pour le poste d'ATSEM. Il précise qu'un avenant a déjà été signé et que la personne occupant ce poste donne entière satisfaction. Il propose au conseil de reconduire le contrat pour une année jusqu'au 31 Août 2019.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré DECIDE de reconduire le contrat d'ATSEM pour une année, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

4. Désignation d'un coordonnateur communal de l'enquête de recensement

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra 20,00 € pour chaque séance de formation.

5. Recrutement d'un agent recenseur

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2019

Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE Le recrutement d'un agent recenseur, pour la période allant du 17 janvier au 16 février 2019.

L'agent sera payé au forfait pour toute la période à savoir 800,00 €. Ce montant sera réglé à la fin du contrat, soit au 28/02/2019. L'agent recenseur recevra 20,00 € pour chaque séance de formation.

6. Demande de DETR pour le changement des fenêtres du bâtiment Mairie / Ecole

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de changement des fenêtres du bâtiment Mairie/Ecole et de la possibilité d'obtenir une dotation de la part de l'Etat.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré APPROUVE le projet de changement des fenêtres du bâtiment Mairie/Ecole, SOLLICITE l'Etat d'une DETR d'un montant de 2565.38 €, VALIDE le budget prévisionnel des travaux, ADOPTE le financement ci-après :

DEPENSES Hors Taxe :

- Entreprise Nino Montarello montant HT des travaux : 10 261,54 €

Montant TOTAL des travaux HT 10 261,54 €

RECETTES :

- DETR 2 565,38 €

- Autofinancement 7 696,16 €

Montant total des recettes : 10 261,54 €

✓ AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Convention intercommunale Bénonces, Ordonnaz, Lompnas

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de convention entre les communes afin de faciliter le travail de l'adjoint technique en mutualisant les dépenses.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ladite convention.

Le Conseil après en avoir délibéré comme suit : 8 voix POUR AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

8. Questions diverses

a) Rythme scolaire

Monsieur le Maire informe les conseillers que la rectrice de l'académie de Lyon a donné un avis favorable à notre demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours.

Les horaires seront : Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

b) Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de mettre en place un PCS et attribue les fonctions à chacun.

c) Elagage

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Boursier commencera les travaux entre le 9 et le 10 juillet.

d) Point à temps

Monsieur le Maire informe le conseil que l'intervention de l'entreprise Favier se fera entre le 20 et le 25 juillet

e) Urbanisme

Monsieur le Maire informe que le service URBANIS propose ses services pour accompagner les administrés qui envisageraient des travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation..